

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°103 - Juillet 2015

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)
23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : JPC@nord-palestine.org

Edito :

Gaza, on n'oublie pas !

Il a un an, alors même qu'Israël multipliait arrestations et crimes en Cisjordanie et à Jérusalem, l'Etat d'apartheid lançait son offensive destructrice contre Gaza. **L'offensive a échoué, mais plus que jamais il est nécessaire** d'être solidaire de la résistance palestinienne car Israël poursuit impunément son œuvre criminelle comme l'indique le piratage de la 3^{ème} flottille de la Liberté vers Gaza. Gaza, où un blocus illégal et criminel continue de régner.

Cette mobilisation a été menée par l'AFPS Nord-Pas de Calais en direction des Parlementaires régionaux, qui ont été interpellés sur la flottille et la nécessité de la sécuriser. Cette interpellation reste nécessaire alors que les pirates israéliens exercent des violences à l'égard des passagers de la flottille. **Surtout il faut contraindre Israël à rompre le blocus.**

Dans le courrier qu'il adresse au député-maire de Saint-Amand, Alain Bocquet, le Ministre des Affaires étrangères, **Laurent Fabius, indique : « La France considère que toute solution durable pour Gaza repose notamment sur la levée du blocus. Nous appelons ainsi, comme l'Union européenne à une ouverture immédiate, durable et sans condition des points de passage afin que l'aide humanitaire puisse parvenir dans la bande de Gaza et que les marchandises et les personnes puissent circuler librement, notamment entre la Cisjordanie et Gaza.**

Il n'est pas possible de mieux s'exprimer. Mais une autre question vient immédiatement : quels moyens se donne la France afin d'appliquer ces principes généreux ? Va-t-elle, par exemple, le 3 juillet, à l'ONU, voter en faveur du rapport émanant de la Commission des Droits de l'Homme, récusé par Israël, et pouvant conduire à la **traduction de cet Etat, jusqu'ici impuni, devant le Tribunal Pénal International ?**

Quoi qu'il en soit de la position de tel ou tel dirigeant, même s'il nous n'ignorons pas leur rôle, **ce qui sera déterminant c'est la mobilisation de la population. C'est sa mobilisation dans la rue, dans le Nord, en France et dans le monde qui fut déterminante, l'an dernier, dans la solidarité avec le peuple palestinien et sa résistance.**

L'AFPS Nord-Pas de Calais relaye l'interpellation nationale en direction du Ministère des Affaires Etrangères afin que la France, à l'ONU approuve le rapport permettant **qu'enfin des sanctions puissent être infligées à Israël. Elle appelle avec ses partenaires à un rassemblement à Lille le 8 juillet, Grand'Place à Lille, pour la levée du blocus de Gaza.**

Cette mobilisation publique se doit de poursuivre le combat engagé à l'initiative de la société civile palestinienne depuis 10 ans en faveur du **boycott/désinvestissement/sanctions contre Israël.** Ceci en notant qu'un point, particulièrement médiatisé, a été marqué contre l'apartheid israélien quand **Orange** s'engage à se séparer de Partner. En n'oubliant pas son rôle joué lors de la guerre israélienne contre le peuple palestinien à Gaza il y a un an. **Le 8 juillet nous dirons : Gaza on n'oublie pas et surtout nous dirons levée du blocus de Ga**

Nous apprenons que l'armée israéliens, et les colons, viennent de commettre une nouvelle agression près de Qusra et Naplouse. L'armée entoure le village. Non seulement **nous assurons nos amis de Qusra de la solidarité de l'AFPS Nord Pas de Calais, mais nous intervenons auprès de la Ville de Lille, jumelée avec Naplouse, afin que celle-ci manifeste sa solidarité.**

Jean-François Larosière, Président de l'AFPS Nord-Pas de Calais

Exigeons la levée du blocus de Gaza

Il y a un an, une agression israélienne de grande ampleur frappait la bande de Gaza.

2 200 morts, 11 000 blessés, des centaines de milliers d'orphelins, de handicapés, de familles sans abris. Un territoire –tout petit, 360 km² pour 1 800 000 habitants- en ruines, les infrastructures indispensables détruites. Une situation sanitaire et humanitaire insoutenable.

51 jours de massacre intense contre la population de Gaza et la résistance qui ne cède pas. Le 21 août, le cessez-le-feu laisse espérer : un allègement du blocus qui étouffe Gaza, et en octobre, la conférence des donateurs la promesse de la reconstruction.

Gaza n'est pas reconstruite, le blocus est hermétique

Les donateurs n'ont pratiquement rien donné, le blocus est hermétique, y compris au sud, où l'Égypte a fermé Rafah. La reconstruction n'est qu'un vague espoir tandis que les pêcheurs sont régulièrement visés par les tirs de la marine israélienne, comme les paysans le sont par les chars israéliens qui patrouillent à l'est. Alors que l'eau potable et les médicaments manquent, les Palestiniens de Gaza restent enfermés et leur économie est ruinée.

Aucun préalable à la levée du blocus de Gaza n'est acceptable. Ce blocus est illégal et criminel. Exigeons la levée du blocus de Gaza, le rétablissement de la continuité territoriale palestinienne, et le retrait du Hamas de la liste des organisations terroristes.

Le gouvernement israélien, sous fond de bombardements qui n'ont jamais cessé, laisse craindre une nouvelle offensive militaire. Les gouvernements occidentaux se doivent de dire stop à un nouveau massacre. Leur complicité avec Israël les rendrait responsables .

Ça suffit ! Nous exigeons la fin de l'impunité israélienne.

Levée immédiate du blocus illégal et criminel de Gaza.

Liberté de circulation avec le reste de la Palestine.

Sanctions contre Israël jusqu'au respect du droit international !

**Rassemblement à Lille le mercredi
8 juillet 2015 à 18 h 30 Grand'Place**

Premiers signataires : AFPS Nord-Pas de Calais, Communauté palestinienne du Nord, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, CSP 59, Front Uni de l'Immigration et des Quartiers Populaires, Collectif Afrique, Union des Jeunes Communistes Nord, Parti Communiste Français : Coordination Communiste...

Hommage à Charles Liénard

Charles Liénard est disparu le 22 juin 2015 à 87 ans. Enseignant à Saint Amand et Douai, aumônier adjoint de l'Action Catholique Ouvrière de Cambrai, Curé de Waziers, Charles Liénard était extrêmement présent dans les luttes sociales et démocratiques, dans le Douaisis, en liaison avec ATTAC, dont il était l'un des représentants ces dernières années dans l'arrondissement. C'est ainsi qu'il prit part à la mobilisation du 4 septembre 2010 à Douai alors que les forces démocratiques, syndicales, et associatives, dont le groupe de Douai de l'AFPS, étaient mobilisées contre la barbarie.

Il était un membre actif de l'Association France Palestine Solidarité, à Douai, participant à ses différentes réunions et tenant sa place sur le stand à la braderie. Il avait tenu l'an dernier à faire un pèlerinage en Palestine, dont il avait rendu compte avec ses amis, à l'Hôtel de Ville de Waziers. L'AFPS du Douaisis salue l'homme de foi, bienveillant, engagé pour la justice dans le Nord, et dans le monde, et tout particulièrement en Palestine.

AFPS Douai 24 juin 2015

LA FLOTTILLE DE LA LIBERTÉ ATTAQUÉE PAR L'ARMÉE ISRAËLIENNE EN EAUX INTERNATIONALES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE, LUNDI 29 JUIN 2015

La Flottille de la Liberté qui se dirigeait vers les côtes palestiniennes de Gaza a été interceptée en eaux internationales par l'armée israélienne la nuit dernière. Elle tentait de forcer par la mer le blocus qu'impose illégalement Israël à la population de la bande de Gaza. A 2h du matin la « Marianne » a été encerclée par trois bateaux de la marine israélienne alors qu'elle naviguait à environ 100 milles nautiques en direction de la bande de Gaza. Les passagers et l'équipage ont été kidnappés, le bateau détourné, amenés de force en Israël. Les trois autres bateaux qui composaient la flottille ont, comme prévu par les organisateurs en cas d'intervention de l'armée israélienne, pris le chemin de la Grèce.



C'est un nouvel acte de piraterie de la part de l'armée israélienne, Israël n'ayant pas de souveraineté sur les eaux internationales au large de Gaza. En 2012, l'équipage de l'Estelle avait été brutalement intercepté. En 2010, dix passagers du Navi Marmara furent tués par l'armée israélienne en eaux internationales. La multiplication des actes de pirateries de la part d'Israël en eaux internationales sont des signes inquiétants de l'expansion de la politique d'occupation et de blocus sur l'ensemble de la Méditerranée orientale. Nous demandons la libération immédiate des passagers de la Marianne, la restitution du bateau et la levée du blocus. La bande de Gaza est un territoire de 41 km de long et de 7 km de large. 1,86 million de Palestiniens y vivent, ou survivent. Depuis 2006, Israël y impose un blocus illégal au regard du droit international, auquel s'ajoutent des offensives militaires répétées, dont la dernière, en été 2014, a fait plus de 2 200 morts et 11 000 blessés palestiniens.

Communiqué de presse par Claude Léostic (AFPS) 22 juin 2015

Les bateaux de la Flottille de la Liberté 2015 www.freedomflotilla.org ont quitté différents ports de Méditerranée afin de tenter de briser le blocus maritime de Gaza. C'est la troisième flottille à défier ce blocus illégal depuis 2008.

En 2015 la Flottille de la Liberté est composée de 2 navires transportant chacun une vingtaine de passagers, journalistes et équipage, plus 3 bateaux plus petits. En tout environ 70 personnes, venant d'Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Canada, Espagne, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Israël, Italie, Indonésie, Jordanie, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palestine, Royaume-Uni, Russie, Suède, Tunisie.

Un des bateaux, la Marianne, a quitté la Suède en mai et a fait plusieurs escales dans des ports européens, comme en France, à Brest, afin de faire connaître la mission de la Flottille. <https://shiptogaza.se/en>

Moncef Marzouki, ancien président de Tunisie sera à bord de l'un des navires.

Basel Ghattas, membre du parlement israélien, participe à cette action pacifique, comme l'avait fait sa collègue Haneen Zoabi, victime de l'attaque israélienne contre le Mavi Marmara en 2010

<https://www.youtube.com/watch?v=VsrHms0RhSc>

Des députés des parlements algérien, espagnol, grec et jordanien également.

Les médias présents sont, à ce jour : Al Jazeera English, Al Jazeera Arabic, Euro News, Maori TV-New Zealand, Al Quds TV, Russia Today TV et Mayadeen TV de même que plusieurs journalistes indépendants.

En France, le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens ainsi que la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine soutiennent et accompagnent l'engagement solidaire de la Flottille de la Liberté. Ils demandent aux autorités françaises de faire les pressions nécessaires sur le gouvernement israélien pour assurer la sécurité des bateaux et des passagers et pour que la flottille puisse accéder librement à Gaza qu'elle devrait atteindre d'ici une semaine.

Fin du contrat entre Orange et Partner d'ici 2017 : une victoire pour le respect des droits humains

Communiqué AFPS - Al Haq - CCFD-Terre solidaire - FIDH - LDH - CGT - Union syndicale solidaires

Orange a annoncé ce matin une modification au contrat qui la liait avec Partner, une société israélienne de télécommunications active dans les colonies israéliennes. Cet amendement a pour objet la rupture de ce contrat d'ici deux ans, en échange d'une indemnité de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Les organisations de la société civile, auteurs d'un rapport publié le 6 mai dernier et intitulé « [Les liaisons dangereuses d'Orange dans le Territoire palestinien occupé](#) » saluent cette annonce et demandent à Orange de conduire cette démarche à son terme. Elles déplorent néanmoins qu'Orange n'ait pas reconnu publiquement les risques en matière de droits humains liés à sa relation d'affaires avec Partner, à l'instar d'autres entreprises et investisseurs.

Les entreprises ont en effet la responsabilité de veiller à ne pas contribuer directement ou indirectement au maintien des colonies israéliennes dans le TPO, reconnues illégales en droit international et impliquant de nombreuses violations des droits humains. Faute de pouvoir demander à l'entreprise Partner de ne plus opérer dans les colonies israéliennes, l'opérateur Orange devait rompre ce contrat de licence de marque afin de respecter son devoir de vigilance en matière de droits humains.

Les auteurs du rapport constatent qu'il aura fallu la pression des associations et syndicats et l'interpellation publique de l'entreprise pour qu'elle prenne enfin des mesures concrètes pour faire cesser sa contribution indirecte à des atteintes avérées en matière de respect des droits humains. Cinq années se sont en effet écoulées depuis les premières alertes lancées par les syndicats à ce sujet.

Mais c'est surtout le déficit de réaction publique de l'État français qui inquiète au plus haut point nos organisations. Au regard de ses obligations internationales en matière de droits humains, l'État français doit guider le comportement des entreprises investissant ou ayant des activités commerciales avec les colonies de façon beaucoup plus claire. [L'avis aux entreprises](#) publié en juin 2014 sur le site du Ministère des Affaires étrangères français doit être renforcé et expliciter les risques de violations du droit international auxquels s'exposent toutes les entreprises françaises opérant dans les colonies. Cet avis doit être mis en œuvre de façon effective pour que l'ensemble des entreprises cessent immédiatement toute relation commerciale avec les colonies, en respect avec le droit international.

Réponse de Laurent Fabius à la question écrite de Alain Bocquet 22 juin 2015

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés d'acheminement de l'aide humanitaire dans la Bande de Gaza.

Nous mesurons l'ampleur des besoins humanitaires qui demeurent après la tragédie de l'été dernier et il est essentiel que l'aide à la population palestinienne se poursuive. Nous saluons à cet égard les activités de soutien au peuple palestinien et la mobilisation de l'opinion publique française vis-à-vis de l'urgence humanitaire à Gaza qui sont menées dans votre circonscription.

Israël conditionne l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza à des procédures de contrôle qu'il justifie notamment par des impératifs de sécurité. Nous regrettons vivement les difficultés engendrées par ces contrôles.

La France considère que toute solution durable pour Gaza repose notamment sur la levée du blocus. Nous appelons ainsi, comme l'Union européenne, à une ouverture immédiate, durable et sans condition des points de passage afin que l'aide humanitaire puisse parvenir dans la bande de Gaza et que les marchan-

disés et les personnes puissent circuler librement, notamment entre la Cisjordanie et Gaza.

Cette question des conditions d'accès à la bande de Gaza, qui fait partie intégrante des Territoires palestiniens, est systématiquement à l'ordre du jour de notre dialogue politique avec les autorités palestiniennes et je ne manquerai pas de l'évoquer lors de mon déplacement dans la région.

Lettre de Jean-François Larosière au Ministre des Affaires Étrangères 1^{er} juillet 2015

Le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU est appelé à valider une résolution sur le rapport de la commission d'enquête internationale indépendante concernant les violations du droit international et des droits de l'homme commises depuis le 13 juin 2014 dans l'ensemble du territoire palestinien occupé (y compris Jérusalem Est) en particulier dans la Bande de Gaza ainsi qu'en Israël. Israël, contrairement à la partie palestinienne, a refusé de permettre le travail de la commission.

La France doit approuver ce minutieux travail d'enquête et le faire transmettre, avec ses recommandations, au Conseil de Sécurité de l'ONU ainsi qu'à la Cour Pénale Internationale.

AGENDA voir → www.nord-palestine.org/agenda.htm

Du 1^{er} au 7 juillet , au cinéma « Hippodrome » de Douai : Film « La belle promise » de Suha Arraf >>
Vendredi 3 juillet à 18h30, salle du centre social de la fraternité, 13 rue Kennedy à Maubeuge : Témoignage : « Retour de Palestine occupée » >>
Dimanche 5 juillet , de 9h à 18h, à Loos-en-Gohelle: Fête de l'agriculture paysanne >> avec stand AFPS 59/62 A 16h30 au « Bar à parlotte » Echange « L'eau confisquée par l'occupant » par l'AFPS 59/62 organisée par la Confédération paysanne
Mardi 7 juillet , à 18h, à la MRES de Lille: Réunion de préparation des journées d'été des Ecologistes
Mercredi 8 juillet , à 18h30, Grand-Place de Lille : Brisez le blocus de Gaza >>
Vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 aout à Gages (Aveyron) : « Palestine en campagne » >> organisé par le Philistin
Jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 aout à Villeneuve d'Ascq : Journées d'été des Ecologistes >> avec stand AFPS 59/62

COTISATION ANNEE 2015

<http://www.nord-palestine.org/COTISATION2015.pdf>

Vous avez fait confiance à notre association l'année dernière ce dont nous vous remercions. Plus que jamais les Palestiniens ont besoin de votre soutien et nous souhaitons continuer à compter sur vous. Nous vous demandons donc de renouveler votre adhésion en 2015.

Le barème des cotisations est basé sur les revenus de l'adhérent, dans le but de faire baisser la cotisation des plus modestes. Les tranches sont fixées en fonction des revenus du foyer. Vous trouverez donc ci-dessous un bulletin à remplir et à nous adresser à l'adresse qui figure dans l'entête.

Nom : Prénom
Adresse :
.....
Code Postal : Commune :
Tél. personnel : Tél. mobile :
E-mail :@.....
Profession : Année de naissance :

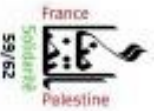
<u>Tranche</u>	<u>Revenus mensuels adhérent</u>	<u>Cotisation annuelle</u>
1	Inférieurs à 500 € /mois :	10 €
2	De 500 à 1 000 € /mois :	25 €
3	De 1 000 à 1 500 €/mois :	40 €
4	De 1 500 à 2 000 €/mois :	55 €
5	De 2 000 à 2 500 €/mois :	70 €
6	De 2 500 à 3 000 €/mois :	85 €
7	De 3 000 à 3 500 €/mois :	100 €
8	Supérieurs à 3 500 € /mois :	120 €

Signature

- Je cotise dans la tranche n°..... soit€
Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.
@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @
- Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de €.
- J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €
(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don.)
- Je verse la somme totale de€

Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20



j'en veux pas !

Comme nous avons boycotté l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid, nous nous inscrivons aujourd'hui dans la campagne BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) qui développe au niveau mondial des actions non violentes. Nous faisons pression sur le gouvernement israélien jusqu'à ce qu'Israël respecte complètement le Droit international.

En tant qu'outil d'expression citoyenne pour l'application du Droit international, la campagne BDS est non seulement légale, mais lutte contre l'illégalité de la politique israélienne.

TEVA, entreprise pharmaceutique israélienne, est le premier producteur de médicaments génériques au monde. Par son apport financier à l'État d'Israël, elle contribue au financement des opérations militaires à Gaza et au développement de la colonisation de la Cisjordanie, au mépris des résolutions internationales, et en toute impunité !

Par ailleurs, les nombreux checkpoints israéliens entravent la circulation des Palestiniens et donc leur accès aux hôpitaux et aux soins. A Gaza, des ambulances et des infrastructures sanitaires et médicales ont été et continuent d'être détruites.

Je refuse de me soigner avec les médicaments d'un pays qui empêche tout un peuple de vivre libre et en paix sur sa terre, depuis plus de 60 ans.

Je refuse de me rendre complice d'Israël, État colonial, criminel et raciste !

JE REFUSE D'ACHETER LES PRODUITS TEVA!

- En collant le sticker « TEVA j'en veux pas » sur la carte vitale



- En disant au pharmacien « Non merci pas TEVA. Une autre marque svp »

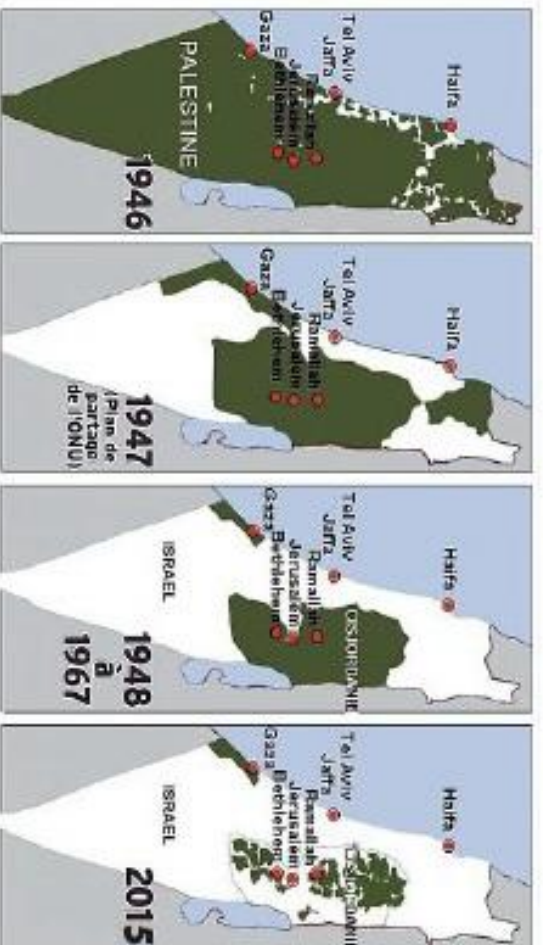


BOYCOTT • DÉSTABILISSEMENT • SANCTIONS



Une campagne internationale citoyenne et non-violente pour contraindre Israël à respecter le droit

ÉVOLUTION DE LA PALESTINE DEPUIS 1946



PAS DE PAIX SOUS OCCUPATION

OCCUPER EST UN CRIME, RÉSISTER EST UN DROIT !

La colonisation et l'occupation militaire de la Palestine par Israël, c'est :

- L'occupation militaire permanente, l'emprisonnement sans procès ni jugement, la torture légalisée
- L'annexion illégale de Jérusalem-Est
- La construction du mur illégal de l'apartheid
- Le blocus illégal et criminel de Gaza
- La poursuite de la colonisation
- La privation et le vol des ressources naturelles palestiniennes (eau, terres agricoles, etc.)

QUE FAIRE ?

- Rejoignez-nous, adhérez !
Association France Palestine Solidarité 59 /62
www.nord-palestine.org
contact@nord-palestine.org
Facebook : AFP5 59/62
- Renforcer le mouvement pacifique et international BDS.
Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre Israël
www.bdsfrance.org
- Dénoncer la responsabilité des gouvernements et de nos représentants.
Faire pression sur nos dirigeants.
- Diffuser l'information et lutter contre la propagande des mots : nous sommes tous des journalistes !
- Faire des dons et parrainer des prisonniers, des enfants et des familles palestiniennes.
- Faire référence au droit international et exiger son application immédiate